

LA CFE-CGC SIGNE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE

Le 7 février 2022, la CFE-CGC et les organisations syndicales CFDT et FO ont signé avec l'UIMM la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie.



Conclusion de plus de **5 ans de négociations**, ce dispositif conventionnel novateur fait entrer le droit social de la branche dans une nouvelle ère.

La Convention **unifie** désormais l'ensemble des salariés de la branche Métallurgie. Elle constitue une **avancée sociale majeure** dont la CFE-CGC se félicite. Elle simplifie, harmonise et sécurise le cadre juridique qui unit les employeurs et les salariés.

Au 1^{er} janvier 2023, les salariés, en particulier ceux des Petites et Moyennes Entreprises, bénéficieront d'une **protection sociale améliorée**, remboursant mieux les frais de santé et renforçant également les garanties en cas de décès ou arrêt de travail.

Au 1^{er} janvier 2024, entreront en vigueur toutes les dispositions qui apportent un socle de règles nouvelles sur l'**organisation du temps de travail**, les **congés** ou encore les **déplacements** en intégrant un certain nombre d'avancées en matière de droits individuels. Mais surtout, c'est à cette date que tous les salariés de la branche auront un **nouveau coefficient**, résultat de la méthode de classification

des emplois qui se veut plus **lisible**, plus **équitable** notamment en caractérisant les activités réelles de l'emploi tenu.

A l'heure où nos industries sont en pleine transformation, il nous fallait rebâtir un dispositif conventionnel en adéquation avec les organisations du travail et les outils actuels, et répondant surtout aux attentes des salariés présents et futurs. Ces **règles contribueront à rendre notre branche plus attractive**.

Les militants CFE-CGC seront là pour vous accompagner. Ils sont en formation depuis plusieurs semaines pour vous apporter les explications et s'assurer du bon déploiement de la nouvelle Convention Collective dans les entreprises. Ils seront, en particulier, très attentifs à la mise en œuvre de la classification, transformation fondamentale qui exige du temps et doit débiter au plus vite dans les entreprises. Ces dernières ne doivent pas cantonner nos militants au rôle d'observateurs avisés mais à celui d'acteurs qualifiés.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants CFE-CGC pour comprendre les règles et les enjeux pour votre entreprise.